

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES**  
**78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 1 juin 2023

**DATE D’AFFICHAGE :** 1 juin 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice : 33**  
**Présents : 23**  
**Votants : 28**

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Étaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,  
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.  
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

**Absents excusés :**

M. CAMARA  
M. ALIMI  
M. MARCIN  
M. HILALI  
Mme. LARABI

**DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE « CITE CHAMPEAU »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29,

**CONSIDERANT** qu’il convient de dénommer le groupe scolaire situé à l’intérieur de la cité Champeau, rue Paul Gauguin,

Intérieur de la cité Champeau  
078-217801380-20230613-2023-DEL-38-DE  
Date de réception préfecture : 15/06/2023

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE** de nommer « groupe scolaire Cité Champeau », le groupe scolaire situé au sein de la Cité Champeau, rue Paul Gauguin à Chanteloup-les-Vignes.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
  
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230613-2023-DEL-38-DE  
Date de réception préfecture : 15/06/2023